Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260723-170720262-DE

Commune de Loqueffret

Séance du 17 juillet 2026

L'an deux mil vingt six, le 17 du mois de juillet *à 18h00* se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances les membres du Conseil municipal de la Commune de *Loqueffret*, sous la présidence de *Monsieur Louis Marie LE GUILLOU, Maire* de Loqueffret, dûment convoqués le 10/07/2026.

Présent(s) : MM LE GUILLOU Louis Marie, JEFFROY Michel, BARON Bernard, JACQUESSON Bernard, GERARD Françoise, BOURGE Diane

Absents : BRAS Killian, MOROT-SIR Isabelle, COMBE Laouen, CAPONY Sigrid et TREABOL Gaelle ,

Procurations : TREBAOL Gaelle à JEFFROY Michel et BRAS Killian à BARON Bernard

Nombre de Membres en exercice :	11
Nombre de présents :	6
Nombre de suffrages exprimés :	8
Votes Pour :	8
Votes Contre :	
Abstention :	

Formant la majorité des membres en exercice.

Le secrétariat a été assuré par : Diane BOURGE assistée de Mr LE PAPE Vincent

Délibération 170720262 : DM EXCEDENT DE FOCNTIONNEMNT

OBJET : Décision modificative budgétaire n°1 – excédent de fonctionnement reporté

EXPOSÉ DES MOTIFS

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 2121-29 et suivants ;

Vu le budget primitif de la commune pour l'exercice 2026, adopté en date du 6 mars 2026 ;

Vu la nécessité de corriger une imputation erronée double affectation du résultat en recettes et dépenses ;

Vu l'urgence de régulariser cette situation pour assurer la conformité budgétaire et comptable ;

Considérant que cette correction n'affecte pas l'équilibre global du budget ;

DÉCIDE

Article 1 :

Il est apporté une modification au budget primitif 2026 de la commune comme suit :

Section	Chapitre	Article	Libellé	Montant initial (€)	Montant corrigé (€)	Écart (€)
Fonctionnement	011	615231	Entretien et réparation sur autres bâtiments communaux	25000	20000	-5000
Fonctionnement	65	65568	Autres contributions	78599.91	2178.36	-76421.55
Fonctionnement	002	002	Résultat de fonctionnement reporté	247781.68	166360.13	-81421.55

Envoyé en préfecture le 23/07/2026
Reçu en préfecture le 23/07/2026
Publié le
ID : 029-212901417-20260723-170720262-DE

- **Article 2** :
  Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération et de la notification aux services compétents (Trésorerie, Préfecture, etc.).

JUSTIFICATION

L'erreur identifiée résulte d'une erreur d'inscription lors de la saisie du résultat reporté.
Cette correction permet de :

- Rétablir la cohérence entre les prévisions et les réalisations ;
- Respecter les règles de la comptabilité publique ;
- Éviter tout risque de rejet par le contrôle de légalité.

IMPACT FINANCIER

- **Recettes** : baisse des recettes de fonctionnement pour la somme de 81421.55€
- **Dépenses** : réduction des dépenses de fonctionnement pour la somme de 81421.55€
- **Équilibre budgétaire** : l'équilibre est préservé

Fait à Loqueffret, le 20 juillet 2026
Le Maire,
Le GUILLOU Louis Marie

